

DÉPARTEMENT

HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des Délibérations du Comité Syndical du**  
**Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc**  
**& Vignobles**

NOUMBERS DE MEMBRES

Affiliés  
 > h Comité En exercice  
 syndical

Présents

37 37 31

Séance du 14 mai 2008

Date de la convocation

28/04/08

Date d'affichage

28/04/08

Objet de la Délibération

Election des membres  
 de la Commission  
 d'Appel d'Offres

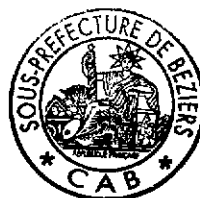
L'an deux mille huit

Et le quatorze mai 2008

à Dix Sept heures Trente , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

G.AFFRE (CdC Saint-Chinian), J.ARCAS (Conseil Général), JN BADENAS (Conseil Général), D.BEDOS (CdC Coteaux-Chateaux), P.BEZIAT (CdC Lirou-Canal), F.BERTHOMIEU (CdC Lirou-Canal), F.BOUTES (Conseil Général), J.CABROL (CdC Pays Saint-Ponais), JL BARTHES (CdC Orb-Jaur), F.BARSSE (Bédarieux), Y.CASSILI (CdC Monts Orb), N.ETIENNE (Conseil Général), JL.FALIP (Conseil Général), C.FRANCES (CdC Saint-Chinian), Y.FRAÏSSE (CdC Minervois), F. GALBE (Commune Poujol/Orb), M.GIL (CdC Orb-Taurou), C.GINESTE (CdC Avène, Orb & Gravezon) MH LAVASTRE (Bédarieux), RM.LOSMA (Bédarieux), G. MARCOUIRE (Conseil Général), A. MARTINEZ (Conseil Général), F.MARTY (CdC Orb Jaur), K.MESQUIDA (Conseil Général), M.OLMOS (CdC Minervois), R PAILLES (Conseil Général), J.PALAYSI (CdC Saint-Chinian), Y.POUJOL (CdC Combes & Taussac), JP.ROUANET (CdC Pays Saint-Ponais), G.ROUDIER (CdC Orb-Taurou), R.TROPEANO (Conseil Général)



SOUS PREFECTURE  
 REÇU LE

27 MAI 2008

SERVICE COURRIER

Acte rendu exécutoire

après 23/05/08 fecture

le

et pub 23/05/08 otification

du

**Objet : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

L'article 22 du Code des Marchés Publics prévoit que la Commission d'Appel d'Offres est composée, lorsqu'il s'agit d'un syndicat mixte, du Président de ce Syndicat ou son représentant, et d'un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus par l'assemblée délibérante du syndicat.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Sont convoqués et peuvent participer aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres :

- le comptable public,
- un représentant du Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes,
- des personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.

La Commission d'Appel d'Offres comprend donc, outre le Président, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Par conséquent, suite à la création du Syndicat mixte, par arrêté préfectoral en date du 29 juin 2005, et conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, il vous est demandé de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, sachant que le Président de droit est le Président du Syndicat mixte qui pourra être représenté par l'un des Vice-Présidents délégués.

L'opération de vote se fait à bulletins secrets.

Sont élus :

- Francis BOUTES, Président
- Guy ROUDIER – Suppléant : Gérard BARO
- Francine MARTY – Suppléant : Rémy PAILLES
- Yves FRAISSE – Jacques PALAYSI
- Marie-Aline EDO – Jean-Noël BADENAS
- Patrick BEZIAT – Josian CABROL

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical prend acte des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants à la Commission d'Appel d'Offres

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 14 mai 2008.

Le Président  
Francis Boutes

